

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 AVRIL 2021 à 18H30

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATE MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, M. BONNETON André, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LAMY Gérard, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, M. CANTRAINE Hervé, Mme TIRROLLOY Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme BLONDEAU Isabelle jusqu'à 19h13, Mme BILLOIR Suzanne, Mme FRETE Thérèse, M. CARON Joël jusqu'à 18h38.

Pouvoirs : Mme BLONDEAU Isabelle à Mme BALITOUT Hélène jusque 19H13, Mme BILLOIR Suzanne à M. CALMELS Daniel, Mme FRETE Thérèse à M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël à M. LÉTOFFÉ Jean-Guy jusque 18H38.

Secrétaire de séance : M. GILLOT Jean-Pierre.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 15 février dernier. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions prises en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal du 08/06/2020 :

N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie m ²	
2021-006	Mr MORAIS SAR- MENTO	AD 577	459 m ²	
				AD 578 395 m ²
2021-007	Mr et Mme VI- GNERON	AJ 125	345 m ²	
				AJ 128 151 m ²
				AJ 135 7 m ²
				AJ 138 72 m ²
2021-021	Mr MORAIS SAR- MENTO	AD 574	493 m ²	
2021-022	Mr MORAIS SAR- MENTO	AD 575	518 m ²	
2021-023	Consorts LE- FEVRE	AD 53	272 m ²	

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : M. LÉTOFFÉ

1 – Avis projet PGRI (Plan de Gestion des Risques Inondation) – Délib n° 2021-024

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) est un document de planification qui fixe pour six ans les grandes orientations de la gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie. Il est élaboré en application de la directive européenne de 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation et décline à l'échelle du bassin Seine-Normandie la stratégie nationale de gestion du risque d'inondation.

Il est mis à jour tous les six ans, le premier PGRI ayant été élaboré pour la période 2016-2021. Le projet de PGRI 2022-2027 fixe quatre grands objectifs, combinant la réduction de la vulnérabilité,

la gestion de l'aléa, la gestion de crise, la mobilisation de tous les acteurs au service de la connaissance et la culture du risque. Il vise également à renforcer les synergies entre les politiques de gestion des risques d'inondations, de gestion des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire. Il donne un cadre aux politiques locales de gestion des risques mises en œuvre à travers notamment les stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI), les plans de prévention des risques (PPR) et les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Le PGRI est élaboré sous l'égide du Préfet coordonnateur de bassin, dans le cadre d'un travail collaboratif, s'appuyant sur les instances existantes du Plan Seine, en particulier le Comité Plan Seine élargi (CPSE) qui réunit des représentants de l'ensemble des acteurs concernés par les inondations sur le bassin, ainsi que le secrétariat technique de la directive inondation.

Il est demandé à la Commune de donner un avis sur le projet de PGRI du bassin Seine-Normandie pour la période 2022-2027.

Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la vallée de l'Oise dans le département de l'Oise, sont actuellement en cours de révision. L'avis favorable sur le dossier de PGRI ne vaut pas avis favorable sur le dossier de PPRI en cours d'élaboration.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

2 – Convention servitude Coulon vidéoprotection - Délib n° 2021-025

La Municipalité a déployé un système de vidéoprotection sur la Commune afin de pallier les troubles de l'ordre public. C'est une pièce maîtresse et importante pour la sécurité des usagers et administrés de la Commune.

Le déploiement du système de vidéoprotection implique l'ancrage de dispositifs techniques adaptés sur la parcelle ZE 61 appartenant à Monsieur Michel COULON et Madame Sandrine DECORTE.

Une convention de servitudes pour l'installation d'un pylône sur la parcelle ZE 61 doit être établie.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

3 – Avis projet de prise de compétence « mobilité » par la CC2V- Délib n° 2021-026

Arrivée de M. CARON Joël.

Suite à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V) a la possibilité d'élargir ses compétences et de devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). A défaut, cette compétence resterait à la Région.

Son objectif étant de supprimer les « zones blanches » en termes de mobilité sur le territoire en proposant des offres de transports alternatives à la voiture individuelle.

Lors de sa séance du 29 mars dernier, le Conseil Communautaire a décidé de prendre la compétence « mobilité ». Les Communes du territoire doivent émettre leur avis conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales dans un délai de trois mois à compter de la décision.

A défaut, la décision est réputée favorable.

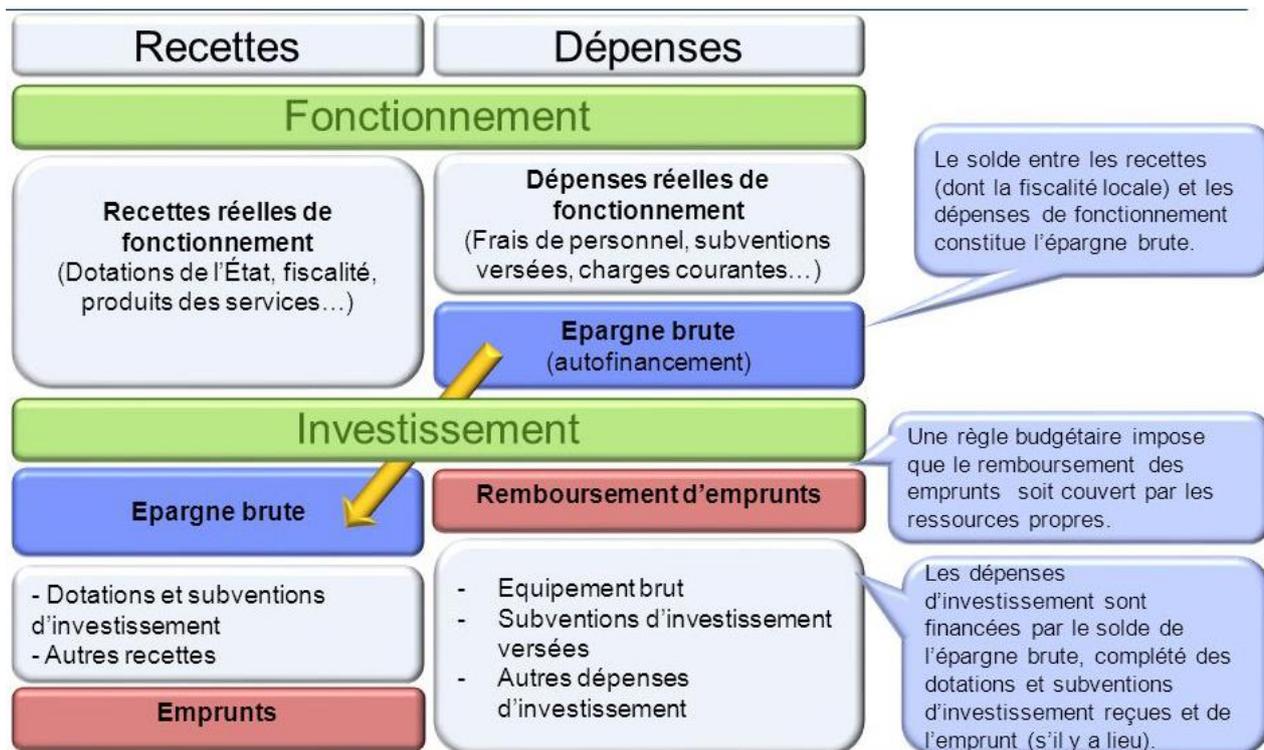
Toutefois, la Commune de Ribécourt-Dreslincourt ayant déjà un service transport scolaire, souhaite conserver la maîtrise de ce transport. En conséquence, la CC2V délèguera l'organisation et la gestion du service sans transfert financier ni de personnel par le biais d'une convention.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

II – FINANCES / EMPLOI

Rapporteur : Mme BALITOUT

FINANCES



4 – Compte administratif 2020 – budget communal - Délib n° 2021-027

Il est nécessaire de constater comment et dans quelles mesures les prévisions du budget Primitif ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Le rapport décrit l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2020 du budget Communal. Monsieur le Maire quitte la salle et M. BONNETON présente le compte administratif 2020 suivant :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reportés		800 469,28 €		988 892,97 €	0,00 €	1 789 362,25 €
Opérations de l'exercice	1 030 985,71 €	609 492,29 €	4 924 346,34 €	5 721 018,26 €	5 955 332,05 €	6 330 510,55 €
TOTAUX	1 030 985,71 €	1 409 961,57 €	4 924 346,34 €	6 709 911,23 €	5 955 332,05 €	8 119 872,80 €
Résultat de Clôture		378 975,86 €		1 785 564,89 €		2 164 540,75 €
Restes à réaliser	677 410,00 €	160 100,00 €			677 410,00 €	160 100,00 €
TOTAUX CUMULES	1 708 395,71 €	1 570 061,57 €	4 924 346,34 €	6 709 911,23 €	6 632 742,05 €	8 279 972,80 €
RESULTATS DEFINITIFS	138 334,14 €			1 785 564,89 €		1 647 230,75 €

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

5 – Compte de gestion 2020 – budget communal - Délib n° 2021-028

Le compte de gestion 2020 du Trésorier est identique au compte administratif.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

6 - Reprise définitive résultats 2020 - Délib n° 2021-029

Le résultat de l'exercice écoulé de la Commune peut être repris définitivement de la façon suivante

au budget primitif 2021 :

Montant en fonctionnement	Montant en investissement
1 785 564,89 €	378 975,86 €

L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 de la commune devra être effectuée vers la section d'investissement du budget primitif 2021 (article 1068), conformément à la M14. Le reste de cet excédent sera reporté au 002.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	DE L'EXERCICE 2020
AFFECTATION	1 785 564,89€
- Affectation en réserve c/1068 (RI)	138 334,14 €
- Report en fonctionnement c/002 (RF)	1 647 230,75€
- Excédent ou déficit d'investissement (RI ou DI)	378 975,86 €

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

7 - Fiscalité directe locale 2021 – vote des taux - Délib n° 2021-030

Les bases prévisionnelles 2021 nous sont parvenues.

	Base d'imposition 2020	taux de référence	Base d'imposition 2021	Produit 2021	Différence sur bases d'imposition	% de variation
Taxe foncière bâti	5 877 724	43,22%	4 376 000	1 891 307,20 €	-1 501 724	-25,55%
Taxe foncière non bâti	39 867	68,29%	39 900	27 247,71 €	33	0,08%
CFE	3 578 317	17,31%	1 815 000	314 176,50 €	-1 763 317	-49,28%
Coefficient correcteur *				- 410 030,00 €		
TH sur résidence secondaire				11 439,00 €		

Total produits 2021	1 834 140,41 €
Total produits perçus en 2020	2 647 437,00 €
Différence des produits	- 813 296,59 €
% de variation	-30,72%

Allocations compensatrices

	Montant 2020	Montant 2021	Différence
Exonération Taxes Foncières	4 206,00 €	471 734,00 €	467 528,00 €
Exonération taxe d'habitation	86 293,00 €	- €	- 86 293,00 €
Compensation CET	2 760,00 €	209 407,00 €	206 647,00 €
TOTAL	93 259,00 €	681 141,00 €	587 882,00 €

Autre allocation compensatrice

	Montant 2020	Montant 2021	Différence
DCRTP	427 520,00 €	466 544,00 €	39 024,00 €
TOTAL			39 024,00 €

Ressources fiscales notifiées

	Montant 2020	Montant 2021	Différence
CVAE	224 129,00 €	283 099,00 €	58 970,00 €
TASCOM	102 633,00 €	77 210,00 €	- 25 423,00 €
IFER	10 217,00 €	10 279,00 €	62,00 €
FNGIR	935 736,00 €	896 712,00 €	- 39 024,00 €
TOTAL			- 5 415,00 €

TOTAL DES PERTES SUITE A NOTIFICATION : - 98 546,59 €

* Les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation.
La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par un coefficient correcteur.

Il est proposé de maintenir les taux pour cette année :

Taxe foncière (bâti)	43,22 %
Taxe foncière (non bâti)	68.29 %
CFE	17,31 %

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

8 - Subventions aux associations 2021 - Délib n° 2021-031

Suivant le règlement d'attribution des subventions seules les associations qui ont fait une demande de subvention avant le 31 décembre 2020 peuvent prétendre à une subvention pour l'année 2021. Elles fournissent plusieurs informations permettant d'attribuer le montant le plus approprié :

SCOLAIRE

Nom associations	Budget 2021	Dépenses dernier compte de résultat	Recettes dernier compte de résultat	Solde	Subvention versée en 2020	Subvention proposée	Commentaires
COLLEGE DE MARLY associat° sportive	4 800,00 €	5 557,70 €	4 635,40 €	4 606,19 €	300,00 €	300,00 €	
Coopé. Ecole A. BRIAND	subvention proposée en commission scolaire *				3 717,00 €	10 813,00 €	Pas de projet pédagogique en 2020 / covid
Coopé. Ecole J. HOCHET	subvention proposée en commission scolaire *				2 347,00 €	5 565,00 €	Pas de projet pédagogique en 2020 / covid
Coopé. Ecole H. MICHEL	subvention proposée en commission scolaire *				2 904,00 €	7 588,00 €	Pas de projet pédagogique en 2020 / covid
Totaux					9 268,00 €	24 996,00 €	

* un montant est attribué par élève en commission scolaire : 20,03 € pour l'arbre de Noël et voyage scolaire (versement automatique) + 40 € pour les projets pédagogiques (versement suivant les besoins sur devis)

Pour rappel, au même titre que les associations, les écoles se doivent de déposer leurs demandes de projet pédagogique aux services concernés avant le 31 décembre de chaque année, afin de les

soumettre en commission.

SPORT

Nom associations	Budget 2021	Dépenses dernier compte de résultat	Recettes dernier compte de résultat	Solde	Subvention versée en 2020	Subvention proposée	Commentaires
AEROMODELISME	Pas de subvention demandée				531,00 €		Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
BADMINTON CLUB DE RIBECOURT	Pas de subvention demandée				305,00 €		Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
CLUB ZAMATTIO	Pas de subvention demandée						Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
GYM TONIC	Pas de subvention demandée				650,00 €		Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
KARATE SHOTOKAN	Demande fournie après la date butoir + dossier incomplet				1 027,00 €		Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
PETANQUE CLUB	10 900,00 €	5 035,83 €	2 259,00 €	1 448,54 €	1 019,00 €	1 019,00 €	
RANDONNEURS DU SAUSSOY	43 100,00 €	22 877,22 €	19 003,38 €	13 191,08 €	1 160,00 €	1 160,00 €	
RIBECOURT ESCALADE	9 800,00 €	4 402,88 €	4 391,73 €	3 632,80 €	1 800,00 €	500,00 €	
U.S.R. TENNIS	Pas de subvention demandée						Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
U.S.R. TENNIS DE TABLE	1 605,00 €	2 785,68 €	3 020,89 €	5 154,01 €	1 011,00 €		solde 3,2 x supérieur au budget / Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
U.S.R FOOTBALL	32 600,00 €	25 787,25 €	25 295,00 €	2 732,55 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
US JUDO	11 010,00 €	10 321,41 €	9 467,66 €	15 589,75 €	1 161,00 €	1 161,00 €	
U.S.R. VOLLEYBALL	2 226,00 €	1 698,20 €	1 684,23 €	2 944,28 €	1 666,00 €	1 666,00 €	
QI GONG ZEN	5 792,50 €	7 622,16 €	7 228,07 €	5 281,70 €	400,00 €	400,00 €	
COMPIEGNE SPORTS CYCLISME	Contrat annuel				350,00 €	350,00 €	
RAS RAQUEL	15 218,00 €	16 470,71 €	19 149,43 €	4 163,00 €	600,00 €	600,00 €	
Totaux					21 680,00 €	16 856,00 €	

SOCIAL

Nom associations	Budget 2021	Dépenses dernier compte de résultat	Recettes dernier compte de résultat	Solde	Subvention versée en 2020	Subvention proposée	Commentaires
SECOURS CATHOLIQUE	136 500 000,00 €	129 000 000,00 €	134 000 000,00 €	84 000 000 €	152,00 €	152,00 €	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS CREIL	Pas de subvention demandée				152,00 €		Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
LE FIL D'ARIANE	60 000,00 €	56 789,39 €	77 411,47 €	28 315 €	152,00 €	152,00 €	
ASS. FR. SCLE-ROSES EN PLAQUE	Pas de subvention demandée						Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
CROIX ROUGE COMPIEGNE	Pas de subvention demandée						Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
LIGUE CONTRE LE CANCER - COMITE DE L'OISE	Pas de subvention demandée						Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
VAINCRE LES MALADIES LY-SOSOMALES	Pas de subvention demandée						Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
FNATH "association des accidentés de la Vie"	Pas de subvention demandée						Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
BANQUE ALIMENTAIRE	249 825,00 €	247 681,00 €	221 319,00 €	357 567 €	152,00 €	152,00 €	
TELETHON	Pas de subvention demandée						Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
ABEJ COQUE-REL	Pas de subvention demandée						Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
LES JOYEUX ANCIENS	Pas de subvention demandée						Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
France VICTIME 60 (RE-AGIR)	Convention				1 250,00 €	1 250,00	
ASDAPA Ass Aide et Soins à domicile aux personnes âgées	Pas de subvention demandée				450,00 €		Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
CCAS	Convention				34 000,00 €	30 000,00 €	
VIE LIBRE	8 400,00 €	7 595,83 €	9 417,41 €	7 518 €	152,00 €	152,00 €	
OISE ALZHEIMER	67 000,00 €	64 098,00 €	72 205,00 €	57 080 €	152,00 €	152,00 €	
Totaux					36 612,00 €	32 010,00 €	

CULTURE LOISIRS

Nom associations	Budget 2021	Dépenses dernier compte de résultat	Recettes dernier compte de résultat	Solde	Subvention versée en 2020	Subvention proposée	Commentaires
CHASSE DE DRESLINCOURT	Pas de subvention demandée						Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
CLUB LEO LA-GRANGE	44 169,00 €	29 912,24 €	62 874,00 €	43 965,52 €	1 029,00 €	1 029,00 €	
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL	47 307,89 €	19 165,45 €	30 408,34 €	11 242,89 €	28 000,00 €	28 000,00 €	
DETENTE 2000	-	872,70 €	313,19 €	915,00 €	305,00 €		N'arrive pas à fournir de budget
FEVES COLLECTOR	1 162,00 €	1 621,59 €	2 569,23 €	947,64 €	152,00 €	152,00 €	
MEDAILLES MILITAIRES	1 452,00 €	528,71 €	959,00 €	3 107,00 €	152,00 €	- €	solde 2,1 x supérieur au budget / Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
PALETTE ET PINCEAUX	Pas de subvention demandée				305,00 €		Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
RESONNANTE (LA)	Pas de subvention demandée						Pas de versement en 2021 suivant le règlement intérieur
SI ON CHANTAIT ... À RIBÉCOURT	370,00 €	124,65 €	152,00 €	517,49 €	152,00 €	152,00 €	
TROPHEE DE LA VILLE (versé sur l'exercice suivant)	Délibération en fin d'année				223,00 €	223,00 €	
UMRAC Union des mutilés résistants et anciens combattants	2 775,00 €	2 725,00 €	2 575,00 €	2 462,00 €	600,00 €	600,00 €	
Totaux					30 918,00 €	30 156,00 €	

Nouvelles demandes

Nom associations	Montant demandé	Budget 2021	Dépenses dernier compte de résultat	Recettes dernier compte de résultat	Solde	Nbre adhérents	nbre adhérent rībécourtois	Résultat et rayonnement de l'association	Subvention proposée
<u>Animation et culture de carlepont "radio Puisaleine"</u> : gestion d'une radio associative et animation		86 300,00 €	92 668,00 €	92 076,00 €	62 546,00 €	40	1	Régional	-
<u>Prévention routière de l'oise</u>	Demande incomplète								
<u>Les colombes d'Aristide</u> : activités périscolaires, festives et sportives; partenaire de l'école A. Briand	500,00 €	3 450,00 €	- €	2 385,90 €	2 385,90 €			Commune	160 €
<u>La SPA</u> : soigne, vaccine et stérilise les animaux, aide à l'adoption	160,00 €	59 747 925,00 €	71 669 253,00 €	65 943 988,00 €	5 725 265,00 €	236 dans l'Oise		National	-
<u>ELA</u> : association européenne contre les leucodystrophies	150,00 €	5 124 000,00 €	5 180 862,00 €	5 181 548,00 €	6 162 502,00 €	878,00 €		International	

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

9 - Budget primitif 2021 Commune – Délib n° 2021-032

Arrivée Mme BLONDEAU Isabelle.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le budget primitif 2021 de la Commune s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	7 045 542,00 €	7 045 542,00 €
Section d'investissement	2 503 343,00 €	2 503 343,00 €
TOTAL	9 548 885,00 €	9 548 885,00 €

L'ensemble des crédits pour l'année 2021 du budget principal (Communal) sont consultables en Mairie sur simple demande.

Les élus de l'opposition estiment ne pas avoir assez d'éléments et ne pas avoir eu les documents suffisamment tôt. M. LÉTOFFÉ répond que tous les documents ont été communiqués le 30 mars dernier pour la commission finances élargie avec les explications détaillées lors de cette séance, soit 12 jours avant la réunion du Conseil Municipal.

VOTE = 23 voix POUR / 4 CONTRE (majorité)

10 - Cession véhicules - Délib n° 2021-033

La commune souhaite remplacer deux véhicules des services Techniques immatriculés BF-696-HG et BF-766-HG figurant à l'inventaire sous les n° 20110002 et 20110003 et d'une valeur nette

comptable de 0€. Ces derniers pourront donc être prochainement cédés.

Une offre a été faite pour l'achat des deux véhicules d'un montant total de 8 000€.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

11 - Taxe Locale Sur la Publicité Extérieure 2022 - Délib n° 2021-034

Le Conseil Municipal a instauré lors du conseil du 24 avril 2009 la Taxe Locale sur les enseignes et Publicités Extérieures (TLPE). Les tarifs réglementés étaient gelés les premières années. Ils sont maintenant révisés par arrêté.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivant à partir du 1^{er} janvier 2022 :

- dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m² : 100 % du tarif maximal, soit 16,20 € du m²,
- dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m² : 100 % du tarif maximal, soit 32,40 € du m²,
- dispositifs publicitaires et préenseignes numériques de moins de 50 m² : 100 % du tarif maximal, soit 48,60 € du m²,
- dispositifs publicitaires et préenseignes numériques de plus de 50 m² : 100 % du tarif maximal, soit 97,20 € du m²,
- enseignes de moins de 12 m² : 100 % du tarif maximal, soit 16,20 € du m²,
- enseignes comprises entre 12 et 50 m² : 100 % du tarif maximal, soit 32,40 € m²,
- enseignes de plus de 50 m² : 100 % du tarif maximal, soit 64,80 € m².

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

12 - Lancement marché « fourniture en liaison froide de repas pour les services de la restauration et de la garderie multi-accueil » - Délib n° 2021-035

Le marché pour la fourniture en liaison froide de repas pour les services de la restauration et de la garderie multi accueil arrive à terme respectivement le 30 juin et le 31 juillet 2021.

Le marché doit être relancé.

- Il est proposé d'autoriser le Maire à lancer un marché à procédure adaptée. Ce marché aura une durée de 1 an reconductible 2 fois et prendra effet au 1^{er} septembre 2021,
- Le marché sera divisé en deux lots :
 - Lot n°1 – confection de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et le centre de loisirs
 - Lot n°2 – confection de repas en liaison froide pour la structure de la garderie multi-accueil « les p'tites canailles »

Monsieur le Maire pourra signer toutes les pièces du marché et prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits seront inscrits au budget.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

13 - Lancement marché « fourniture de véhicules utilitaires et particuliers - Délib n° 2021-036

La commune souhaiterait remplacer deux véhicules des Services Techniques acquis en 2011, ainsi que le véhicule de la Police acquis en 2013.

De plus, l'activité des Services Techniques nécessiterait l'acquisition de deux autres véhicules.

- Il est proposé d'autoriser le Maire à lancer un marché à procédure adaptée pour l'acquisition de 5 véhicules,
- Le marché sera divisé en cinq lots :

1	véhicule utilitaire neuf de type fourgonnette tout chemin
2	véhicule utilitaire neuf de type fourgon tôlé L1H1
3	véhicule utilitaire neuf de type fourgon tôlé L2H2
4	véhicule utilitaire neuf de type châssis cabine / benne
5	véhicule particulier neuf de type tout chemin

- Il est proposé de retenir pour le jugement des offres les critères suivants :
 - valeur technique de l'offre appréciée à travers le mémoire technique demandé aux candidats (60 %)
 - prix de la prestation (40 %)

Monsieur le Maire pourra signer toutes les pièces du marché et prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits seront inscrits au budget.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

14 - Redevance ordures ménagères 2020 - Délib n° 2021-037

Le Conseil Communautaire de la CC2V a fixé le montant de la redevance 2020 à 17 € TTC le m³. Celui-ci était 16 € en 2019.

Il est appliqué une exonération de 500L/semaine pour 52 semaines sur le volume de nos bacs d'ordures ménagères résiduelles (couverture gris). Les bacs de tri sélectif (couvertures jaunes et verts) sont exonérés pour le calcul de la redevance.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

15 - Redevance ordures ménagères 2021 - Délib n° 2021-038

Le Conseil Communautaire de la CC2V a fixé le montant de la redevance 2021 à 17 € TTC le m³.

Il est toujours appliqué une exonération de 500L/semaine pour 52 semaines sur le volume de nos bacs d'ordures ménagères résiduelles (couverture gris). Les bacs de tri sélectif (couvertures jaunes et verts) sont exonérés pour le calcul de la redevance.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

16 - Indemnités de sinistres - Délib n° 2021-039

Suite aux dégradations sur la serrure du gymnase en novembre 2020 et janvier dernier. Les coûts engendrés de fournitures et de personnel, seront facturés à parts égales au lycée Arthur Rimbaud et

au lycée professionnel horticole pour un montant de 327,48 € chacun.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

17 - Modification tarifs location de salle – ajout - Délib n° 2021-040

Une nouvelle serrure à cartes a été installée au gymnase et au terrain de Dreslincourt. Compte tenu du coût de l'investissement, toute perte ou dégradation d'une carte sera facturée 10 € TTC aux utilisateurs de la salle.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

III – AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Mme KONATÉ-MARTIN

18 – Bilan Maison de quartier vacances d'hiver 2021 - Information

La session des vacances d'hiver 2021 s'est déroulée du lundi 22 février au vendredi 5 mars.

L'équipe encadrante :

Mr THIERY Sébastien et Melle DUMANGE Amélie.

Organisation et Fonctionnement :

La Maison de Quartier a proposé diverses animations, ateliers et sorties toute la session. La structure était ouverte au public selon un planning fourni à tous les parents au moment de l'inscription.

Animations, Sorties et Initiations:

- **Grand jeu :**
 - Road book : document annoté et illustré de diagrammes qui nous permet d'aller d'un point de départ à un point d'arrivée, nous sommes partis à la découverte de Chiry-Ourscamp/Ville à travers la forêt ainsi que de Ribécourt/Cambronne les Ribécourt
- **Intervenants :**
 - Initiation au roller derby par l'entreprise "Comme sur des Roulettes"
 - ateliers Magie réalisés par un magicien professionnel Sébastien Pieta
 - restaurant Le Frioul de la Commune, réalisation entrée/plat/dessert un midi et dépôt à la Maison de quartier.
- **Ateliers Cuisine :** Crêpes / Hachis parmentier + salade + mousse au chocolat / Cookies
- **Ateliers Créatifs :** réalisation d'une trousse en feutrine et de bombes de maison.
- **Spectacle de Magie**

Ont dû être annulé en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie Covid 19 :

- **Patinoire La Bul de Saint-Quentin**
- **Spectacle à la médiathèque de Thourotte**
- **Sortie Cinéma**
- **Grand jeu « Viser la lune »**
- **Restaurant Del Arte et Escape Game de Saint-Maximin**

Toutes les photos, programmations, informations sont disponibles sur la page Facebook « maisondequartierdutierval », même sans compte personnel.

Fréquentation :

Tranche d'âges	Nombre de participants
6/10	10
11/17	5
total	15

Actions toujours prévues à ce jour pour l'année 2021

A ce jour, l'équipe travaille sur la programmation des vacances de printemps du 26 avril au 7 mai ainsi que sur les vacances d'été, en juillet. Nous travaillons également sur le projet fête de la Musique.

Conclusion :

Cette session a accueilli 15 jeunes réguliers pour les activités, animations et sorties.

Une baisse considérable de plus de 50% rapport à la même période en 2019. Nous ne pouvons pas comparer à 2020, étant donné que la structure était fermée pour cause de confinement.

Cette baisse de fréquentation s'explique d'une part par les mesures sanitaires en place liées au Covid (port du masque contraignant déjà au collège, compliqué pendant les temps de loisirs) et d'autre part par l'incertitude des parents face au maintien des activités.

Le protocole mis en place au premier jour et modifié au fur et à mesure de la session a néanmoins été appliqué et respecté par tous, jeunes, personnel.

Lors de cette session, nous avons pu profiter des infrastructures de la ville.

Nous tenons à remercier la municipalité, les élus et les différents services pour leur participation sans laquelle nous ne pourrions agir.

Même s'il n'est pas aisé de travailler au jour le jour pour l'équipe, nous continuons à préparer de « futures » animations en attendant des jours meilleurs et participons à l'effort collectif avec les autres services.

19 – Bilan ALSH vacances d'hiver 2021 - Information

71 enfants se sont inscrits :

- ✓ 22 Enfants de moins de 6 ans
- ✓ 49 Enfants de plus de 6 ans

	Semaine 1 – 5 jours	Semaine 2 – 5 jours
MOINS DE 6 ANS	19	15
PLUS DE 6 ANS	36	33
TOTAL	55	48

Soit une diminution de 47 enfants inscrits par rapport à l'ALSH HIVER 2020.

Nous nous attendions à cette baisse d'effectifs au vu de la situation sanitaire actuelle ainsi qu'au port du masque obligatoire chez les enfants de plus de 6 ans.

Les enfants ont été divisés en 4 groupes : 3/6 ans, 6/8 ans, 8/10 ans et 10/13 ans. Ceci dans le but de :

- Respecter le protocole sanitaire mis en place
- Eviter le brassage des enfants entre les différentes classes
- Permettre la circulation dans les salles
- Faciliter la gestion des enfants par les animateurs
- Réaliser les activités adaptées aux enfants

Equipe d'animation

L'équipe d'animation était composée de la manière suivante : une directrice ainsi que 10 animateurs. Durant les 2 semaines nous avons eu une stagiaire CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance : Un bon investissement est à signaler concernant l'équipe d'animation ainsi qu'une bonne dynamique de groupe ! Aucun souci concernant la gestion et l'encadrement de l'équipe.

Enfants / Familles

Les enfants ont participé aux différentes activités proposées, dans la bonne humeur générale. Les activités proposées par les intervenants ont remporté un succès auprès des enfants.

La communication avec les familles est importante lors d'un ALSH. Celle-ci a été faite durant les inscriptions, mais aussi tout au long de l'ALSH. Un programme d'activités et un « pense bête » ont permis une bonne diffusion des informations. De plus, les parents avaient la possibilité d'échanger tous les soirs sur la journée de leur enfant avec la directrice au moment du départ de l'enfant.

Activités

Le thème du centre : **Astronautes, bienvenue dans l'espace !**

Les activités étaient variées et principalement axées autour du thème :

- + **Activités manuelles** : Pâte à modeler galactique, morpion monstrueux, créa serre tête alien, perles à repasser, créa astronaute, soucoupe volante, attention les aliens débarquent, créa poussières étoiles, croiseurs galactiques, objet volant non identifié, voie lactée, jet back, sabre laser, C3PO, créa sac tie-dye, créa toile constellation...
- + **Activités sportives en extérieur** : thèque, puissance spatiale, road book, tournois sportif...
- + **Activités culinaires** : crêpes
- + **Petits et grands jeux** : Les roches de Mars, puzzle mémo, autour de la lune, la guerre des mondes, défilé de l'espace ...

Sorties

Toutes les interventions et initiations proposées ont été adaptés à chaque tranche d'âge.

	Sorties réalisées et intervenants	Agés
Semaine 1	Spectacle « Le tour du monde de Camélia »	3/6 ans 6/8 ans
	Initiation Roller Derby	6/8 ans 8/10 ans
	Journée astronomie « Association repères »	8/10 ans 10/13 ans

	Initiation Escrime	8/10 ans 10/13 ans
Semaine 2	N'joy « Ghalaé »	3/6 ans 6/8 ans
	Les savants fous « Pirouettes cosmiques »	3/6 ans 6/8 ans 8/10 ans
	Initiation magie avec Sébastien Pieta Magicien professionnel	10/13 ans
	Spectacle de magie par Sébastien Pieta	Pour tous

Nous avons principalement fait appel à des intervenants au sein de l'ALSH au vu du contexte sanitaire actuelle ainsi qu'à la fermeture de beaucoup d'établissements.

BILAN GENERAL

Nous n'avons pas pu mettre en place de sorties au vu de la crise sanitaire actuelle ; de ce fait, nous avons fait appel à divers intervenants afin que les enfants puissent découvrir et expérimenter de nouvelles activités.

Pas de grand défilé du carnaval cette année, mais nous avons tout de même fait un petit carnaval au sein de l'ALSH avec un défilé des enfants par groupe.

La fermeture des salles municipales et des gymnases a entraîné plusieurs annulations d'activités physiques et sportives, cependant grâce au beau temps, nous avons pu réaliser certaines de ces activités en extérieur.

Le faible nombre d'enfants inscrits à cet accueil de loisirs, a permis de faire 4 groupes et de répartir les enfants par âge et par classe et ainsi respecter au mieux le protocole mis en place par la DDSC (Cohésion sociale).

Malgré la situation sanitaire et un fonctionnement inhabituel, nous avons eu de bons retours des enfants ainsi que des parents concernant les plannings d'activités et des initiations / intervenants réalisés durant cet accueil de loisirs d'hiver 2021.

L'objectif est atteint, les enfants ont passés de bonnes vacances tout en respectant les gestes barrières du COVID-19.

IV – TRAVAUX

Rapporteur : M. BELLOT

20 - Demande de subvention régionale pour la signalisation et mise en sécurité des points d'arrêt de bus - Délib n° 2021-041

Il est nécessaire de mettre en sécurité quatre arrêts de bus sur la Commune : rue du Général Leclerc et Place de la République.

La Commune peut bénéficier d'une subvention de la Région à hauteur de 80% du coût total des travaux et équipements dans la limite de 1 000 € par point d'arrêt.

Il convient de demander au Conseil Municipal l'autorisation de cette demande.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

21 – Lancement Consultation pour le Marché à Bons de Commandes : entretien des voiries et réseaux divers - Délib n° 2021-042

Dans le cadre de l'entretien des voiries et divers réseaux, il est nécessaire de lancer une consultation

pour le marché à bons de commandes.
Le Conseil Municipal doit donc donner son accord.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

V – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Rapporteur : Mme BLONDEAU

22 – Fête du jardin - Information

Malgré la crise sanitaire, la Commune pensait pouvoir organiser cette année sa traditionnelle Fête du Jardin. Malheureusement, compte-tenu des nouvelles directives gouvernementales, celle-ci se voit une nouvelle fois annulée. Le rendez-vous est donné les 07 et 08 mai 2022.

VI – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : M. CARRASCO

23 – Convention de partenariat avec le SESSAD - Délib n° 2021-043

Dans le but de permettre à un enfant en situation de handicap, scolarisé à l'école maternelle (grande section) Aristide Briand de Ribécourt-Dreslincourt et suivi par le SESSAD, de s'inclure sur les temps péri et extra-scolaires dans les meilleures conditions possibles, de compenser les conséquences du handicap et de prévenir les risques d'exclusion, il convient de signer une convention avec le SESSAD.

Cette convention a pour but de définir les modalités d'interventions des professionnels du SESSAD sur les temps péri voire extra-scolaires (transport en bus, pause méridienne, accueil périscolaire et centre de loisirs...) et d'autoriser les intervenants du SESSAD à monter dans le bus, à entrer dans l'école, dans les locaux de l'accueil périscolaire, dans le lieu de restauration, ou encore au centre de loisirs.

Le conseil Municipal doit donner son accord pour l'établissement de cette convention.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

VII – URBANISME

Rapporteur : M. BONNETON

24 – Rétrocession délaissé rue de la Colombe – Délib n° 2021-044

La Commune va procéder à la rétrocession de la sente située entre les parcelles AC 152-153-244 et 247 afin de pallier les nuisances rencontrées, notamment le passage des motos cross.

Il a été proposé aux propriétaires jouxtant la sente d'acquérir une partie de ce délaissé.

Madame MONTILLET et Madame MARIAGE ont répondu favorablement à cette acquisition.

Etant donné que le délaissé jouxte un chemin communal et qu'il permet d'y accéder, il convient de procéder au préalable à une enquête publique, conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, et au bornage par un géomètre. (à la charge de la Commune).

Il est envisagé de rétrocéder la parcelle pour l'euro symbolique et de laisser les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

25 – Rétrocession délaissé rue de la Fertièrre - Délib n° 2021-045

La Commune va procéder à la rétrocession de la sente située entre les parcelles AC 151-152 et 282 afin de pallier les nuisances rencontrées et notamment le passage des motos cross.

Il a été proposé aux propriétaires jouxtant la sente d'acquérir une partie de ce délaissé.
Monsieur ZIECIAK et Monsieur HAY ont répondu favorablement à cette acquisition.

Le délaissé jouxtant un chemin communal et permettant d'y accéder, il convient de procéder au préalable à une enquête publique, conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, et au bornage par un géomètre. (à la charge de la Commune).

Il est envisagé de rétrocéder la parcelle pour l'euro symbolique et de laisser les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

26 – Protocole d'accord SCI N3J - Délib n° 2021-046

Par délibération en date du 20 janvier 2020, la Commune a exercé son droit de préemption sur la vente du bien cadastré AD 264-270-306-309-312-369 sis au 489, rue de la Grérie à Ribécourt-Dreslincourt.

Le juge de l'expropriation a été saisi le 24 février 2020 pour fixer son prix.

Lors de l'audience du 19 novembre 2020 tenue au tribunal judiciaire de Beauvais, le juge de l'expropriation a fixé le prix de l'immeuble au prix de 264 000 euros.

Par courrier en date du 21 janvier 2021, la cour d'appel de justice d'Amiens nous informe qu'en application de l'article 936 du code de procédure civile, un appel a été interjeté contre la décision rendue. La SCI N3J dispose de 3 mois à compter du 14 janvier 2021 pour rendre le mémoire d'appel. A l'issue de ces 3 mois, la Commune dispose à son tour du même délai pour rendre son mémoire.

Une procédure longue qui pénalise aussi bien la Commune que la SCI N3J.

Un accord a été trouvé au prix de 330 000 euros soit 30 000 euros de moins que le prix fixé dans la DIA.

Pour mettre fin à la procédure de préemption en cours, il convient de signer un protocole d'accord.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

VIII – CMJ

Rapporteur : M. LÉTOFFÉ

27 – Présentation du projet citoyenneté – Information

Les réunions avec la ligue de l'enseignement de l'Oise sont terminées. La dernière a eu lieu le mercredi 3 février dernier. Un document a été réalisé sur la **sécurité des enfants à proximité des écoles**. Celui-ci a été retravaillé par une agence de communication pour le rendre plus attractif et percutant.



Comment l'information a-t-elle été diffusée pour sensibiliser les familles à ce sujet ?

- Parution d'un article dans le journal municipal L'INFO LOCALE (avril)
- Installation d'affiches dans les panneaux d'affichage des 3 écoles ainsi que dans les bâtiments communaux (Mairie, ALSH, Maison de Quartier, etc)
- Insertion d'un flyer dans les cahiers de liaison des élèves (maternelles et élémentaires)
- **En raison des dernières annonces gouvernementales et du confinement, les distributions prévues le mardi 6 avril à la sortie des écoles et le mercredi 7 avril chez les commerçants ont été annulées. Une distribution sera organisée à la fin du confinement. Un courrier sera envoyé aux jeunes pour expliquer les modalités de cette distribution.**

Mme Charlet suggère de mettre le slogan sur les panneaux lumineux de la Commune.

28 – Création du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) – Délib n° 2021-047

Les collectivités territoriales ou les établissements publics de coopérations intercommunales ont la possibilité de créer un conseil de jeunes. L'article 55 de la loi « égalité et citoyenneté » inscrit la possibilité de créer de telles instances dans la loi en précisant la composition de ces conseils de jeunes ainsi que leur rôle.

L'objectif est de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne. La Commune de Ribécourt-Dreslincourt propose la mise en place d'un Conseil Municipal Jeunes - CMJ.

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra scolaires et du milieu familial.

L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers), mais aussi par une gestion de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes.

A l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la Commune. La création du CMJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la Commune prend toute sa mesure.

Ce CMJ sera composé d'élèves de classes élémentaires (CE1, CE2 et CM1) lors de l'élection.

La mission première du jeune élu(e) est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Son rôle consiste à être force de propositions. Il est prévu d'organiser 4 ou 5 séances plénières par an du Conseil Municipal Jeunes.

Le CMJ pourra disposer d'un budget de fonctionnement défini par les conseillers municipaux adultes.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

29 - Modification du règlement du Conseil Municipal Jeunes – Délib n° 2021-048

Le règlement intérieur doit être établi afin de déterminer le cadre du CMJ : objectifs du CMJ, rôle des élus jeunes, déroulement d'élections... Il se présente comme suit :

ARTICLE 1 : OBJECTIF

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour objectif de donner la parole aux jeunes Ribécourtois et Dreslincourtois pour leur permettre de participer et d'agir de façon citoyenne au sein de la Commune.

ARTICLE 2 : ELECTEURS

Sont électeurs tous les jeunes scolarisés dans les écoles élémentaires de la Commune.

ARTICLE 3 : ELIGIBILITE

Pour être éligible, il faut :

- habiter Ribécourt-Dreslincourt
- être électeur
- faire candidature librement
- avoir une autorisation parentale
- être scolarisé dans les classes de CE1, CE 2 et CM1 de la Commune de Ribécourt-Dreslincourt (lors de l'élection)

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU CMJ

Le CMJ est composé de 15 élus maximum répartis en 3 collèges :

- école A . Briand : 5 élus
- école H . Michel : 5 élus
- école J . Hochet : 5 élus

ARTICLE 5 : DUREE ET FIN DE MANDAT

La durée du mandat est fixée à 2 années scolaires.

Sont déclarés sortants :

- les élus en fin de mandat
- les élus démissionnaires
- les élus n'habitant plus Ribécourt-Dreslincourt
- les élus aux absences répétées et non justifiées
- les élus ayant un comportement perturbateur

L'élu sortant en cours de mandat est remplacé par le candidat ayant obtenu le plus de voix après lui sur le même collège électoral.

ARTICLE 6 : SCRUTIN

Le scrutin est un scrutin de liste à un tour.

Les conseillers sont élus à la majorité relative à bulletin secret.

En cas d'égalité de voix, un tirage au sort départage les candidats.

ARTICLE 7 : MODALITES

Les dates d'élection et le planning seront communiqués avant chaque renouvellement du CMJ par les élus adultes en charge du dossier. Le dépôt des candidatures avec date limite, se fait auprès de chaque directeur d'établissement.

La campagne électorale se déroule à la clôture des dépôts de candidatures à l'aide d'affiches, tracs, etc, établis par les jeunes candidats, dans le respect d'autrui.

Le vote se déroule le même jour dans chaque établissement scolaire.

Chaque bulletin de vote comporte une liste de noms.

Le vote doit se faire en surlignant au stabilo les candidats que les électeurs choisissent.

Sont considérés comme nuls, les bulletins comportant tout signe distinctif et ne respectant pas les consignes du paragraphe 4.

ARTICLE 8 :

Le conseil Municipal des Jeunes est placé sous la responsabilité du Maire et du Conseiller (ère) délégué(e) au CMJ à qui les projets seront soumis pour approbation. Chaque année, le Conseil Municipal des Jeunes rendra compte de ses travaux au Conseil Municipal.

ARTICLE 9 :

Le CMJ se réunit dans les locaux municipaux en assemblée plénière plusieurs fois dans l'année (4 ou 5 fois).

ARTICLE 10 : COMPORTEMENT DES JEUNES

Les jeunes élus doivent avoir une attitude respectueuse les uns envers les autres.

Ils doivent accepter les décisions prises à la majorité du CMJ. L'assiduité et la ponctualité sont indispensables pour un bon exercice de leur mandat. Ces statuts sont susceptibles d'être modifiés si l'expérience en montrait la nécessité.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

IX - QUESTIONS DIVERSES

Le point suivant a été évoqué par une question préalablement adressée par courriel :

Depuis plus d'un an, nous avons reçu du matériel informatique afin de faciliter la communication entre conseillers municipaux.

Certaines personnes rencontrent des difficultés à se servir de cet outil. Malgré la covid19, pouvez-vous organiser une formation (avec respect des gestes barrières) sur l'utilisation des tablettes par groupe de 2/4/6 personnes dans la salle informatique située rue de Paris ?

M. LÉTOFFÉ répond que les services communaux vont se rapprocher de « Picardie en ligne » pour organiser une formation.

L'ordre du jour épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 20H35.